



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE LA RÉFORME BUDGÉTAIRE  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

PARIS, LE 18 OCT. 2004

TÉLÉDOC 241

Affaire suivie par : JOSETTE GOINEAU  
☎ : 01.53.18.73.33  
☎ : 01.53.44.69.85  
✉ : [josette.goineau@drb.finances.gouv.fr](mailto:josette.goineau@drb.finances.gouv.fr)

N° MMB-04-4124

LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

à

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET  
SECRETAIRES D'ÉTAT

à l'attention de Mesdames les directrices et Messieurs  
les directeurs chargés des affaires financières et budgétaires  
Mesdames et Messieurs les responsables de programme

**Objet : LOLF. Présentation du schéma des budgets opérationnels de programme (BOP)**

Par lettre du 30 juin 2004, le Secrétaire d'Etat au Budget et à la Réforme Budgétaire a rappelé le rôle essentiel du responsable de programme dans le dispositif de gestion prévu par la LOLF et notamment la charge qui lui incombe d'organiser, en fonction des résultats attendus, la mise en oeuvre par les services et les opérateurs de l'Etat de la politique publique qui fait l'objet du programme.

Il appartient donc à chaque responsable de programme en lien avec les directeurs des affaires financières et les directeurs des ressources humaines de chaque ministère de définir les schémas d'organisation des BOP et de désigner les responsables de ces derniers, ce dispositif devant être arrêté avant la fin de l'année.

Le respect de cette échéance implique qu'une synthèse des cartographies des BOP que vous souhaitez retenir soit établie à la mi-décembre.

Dans ce cadre, et ainsi que cela a été indiqué lors du COPIL des DAF du 24 septembre dernier, il m'apparaît souhaitable que des réunions puissent se tenir courant novembre afin de procéder aux travaux de finalisation de ces schémas, destinés à préciser, tant au niveau national que déconcentré, l'identification des différents acteurs et leur positionnement. A cette occasion, les services de la direction de la réforme budgétaire pourront, en tant que de besoin, vous apporter les aides méthodologiques nécessaires à la progression de ces travaux.

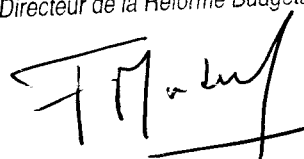
Des contacts seront pris avec vos services dans les toutes prochaines semaines en vue de l'organisation de ces réunions qui, à partir des documents que vous aurez élaborés, devraient regrouper des représentants du responsable du programme concerné et du directeur des affaires financières.

Pour faciliter cette construction, vous disposerez des préfigurations des projets annuels de performances (PAP) présentant les crédits calculés selon la double nomenclature par destination et par nature, la description du contenu des programmes et de leurs actions ainsi que les objectifs et les indicateurs de résultats.

En outre, dans le cadre des travaux menés au titre du « Palier 2006 », le SCN ACCORD vient de présenter un document retraçant les différentes hypothèses applicatives susceptibles d'être offertes, destinés à aider les ministères dans la définition de leur organisation et du rôle des différents acteurs.

La direction de la réforme budgétaire se tient à la disposition de vos services pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile d'obtenir sur ce dossier.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation  
*Le Directeur de la Réforme Budgétaire*



**Frank MORDACQ**